



Les salariés et leurs salaires n'en peuvent plus d'attendre !

La conférence salariale se réunit le 22 février 2023. Son rôle est d'annoncer les évolutions de salaire dans nos secteurs, sanitaire, social, médicosocial (CCNT51, CCNT66, CHRS, CCNT65), et de l'Aide à domicile, pour l'année 2023.

En 2022, malgré l'inflation (+ 6 %) et l'augmentation du coût de la vie (énergies, carburants, loyers...), les augmentations ont été largement insuffisantes. Ce fut environ 3 % sur 6 mois (CCN51, 66, CHRS, 65) et deux fois 1,5 % dans l'Aide à Domicile. Nous sommes bien loin du compte. Nous le sommes d'autant plus que seuls 70 % des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social se sont vus attribuer les 183 euros. Nous sommes d'autant plus loin du compte que la majorité des conventions collectives concernées voient toujours des salariés avec des indices conventionnels infra smic.

Tout le monde le sait ! Les établissements et services de nos secteurs n'arrivent plus à recruter du personnel pour assurer un travail de qualité, faute de salaires suffisants et de conditions de travail acceptables.

Nombres de salariés n'atteignent pas l'âge de la retraite en emploi. Ils sont en arrêt de travail ou en invalidité, pire licencié pour inaptitude et sans emploi, conséquences directes de la dégradation permanente des conditions de travail.

Pour FO, le gouvernement, ce mercredi 22 février, par l'intermédiaire du ministère doit répondre à l'attente qui s'exprime. Des millions de salariés manifestent et sont en grève contre le projet MACRON / BORNE sur les retraites. Ils réclament également des augmentations de salaires indispensables afin de faire face à l'envolée des prix et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les milliards sont là ! Ils doivent servir à augmenter les valeurs de point et les salaires, à renforcer les droits conventionnels existants et à embaucher à hauteur des besoins, et non pas à engraisser les actionnaires et servir au budget de guerre.

Dans le secteur social, médicosocial, sanitaire, et de l'Aide à domicile, des moyens d'envergure doivent être annoncés. Sans attendre, des négociations doivent s'ouvrir pour :

- ⇒ **des valeurs du point à minima à hauteur de 20 % au-dessus du SMIC,**
- ⇒ **les 183 euros pour TOUS, sans discrimination,**
- ⇒ **la juste application de l'avenant 43-2020 (Aide à Domicile)**
- ⇒ **un plan financier d'urgence pour nos secteurs**

Nous ne saurions cautionner une conférence salariale qui depuis 40 ans ne sert qu'à annoncer l'austérité salariale et conduit nos secteurs dans l'état où ils sont aujourd'hui.

FORCE OUVRIERE, forte des mobilisations en cours, avec les millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités et de jeunes en grève et en manifestation, prépare avec eux l'arrêt du pays à partir du 7 mars. Nous considérons que nous n'avons aucune raison de participer à cette conférence salariale. C'est pourquoi FORCE OUVRIERE décide de la boycotter.

Paris, le 22 février 2023